

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES

A_2023_11_28_01 Arrêté n°11 portant déconsignation des fonds consignés pour le financement des travaux de réduction de la vulnérabilité prescrits par le PPRT INEOS Polymers Sarralbe SAS

Le Président de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences,

Vu les articles L. 518-17 et suivants du code monétaire et financier,

Vu l'arrêté interpréfectoral n°2017-DCAT-BEPE-134 portant approbation du PPRT autour des installations de la société Ineos Polymers Sarralbe SAS,

Vu l'arrêté préfectoral n°2020-DCAT-BEPE-102 en date du 23 juin 2020 portant sur le financement des mesures de réduction de la vulnérabilité prescrites par le PPRT de la société INEOS Polymers Sarralbe SAS à Sarralbe, et notamment l'annexe 1 relative aux modalités de mise en œuvre et de suivi des mesures de réduction de la vulnérabilité du bâti,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2020-DCAT-BEPE-166 en date du 24 septembre 2020 ordonnant la consignation des fonds destinés au financement des travaux prescrits par le PPRT de la société INEOS POLYMERS SARRALBE SAS à SARRALBE,

Vu les arrêtés préfectoraux DCAT/BEPE n°2021-252 du 23 décembre 2021 et DCAT/BEPE/n°2020-29 du 18 février 2020,

Considérant les dispositions de l'annexe 1 de l'arrêté préfectoral du 23 juin 2020, et notamment l'article 4 relatif aux modalités de déblocage des contributions obligatoires (déconsignation),

Considérant que la déconsignation des fonds sera effectuée par la Caisse des Dépôts, dans un délai de dix jours ouvrés à compter de la date de réception de la demande, au vu des documents transmis par la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences,

Considérant que les riverains désignés dans le tableau joint se sont inscrits dans le parcours d'accompagnement à la réalisation des travaux en vue de la réduction de la vulnérabilité du bâti et de la mise en protection des habitants,

Considérant que les riverains désignés dans le tableau joint ont réalisé les travaux prescrits conformément au diagnostic technique préalable,

Considérant le relevé de décision du comité technique consulté par voie dématérialisée en date du 17/11/2023 ci-annexé,

ARRETE

Article 1 : Déconsignation

Autorise la Caisse des Dépôts et Consignations à déconsigner du compte n° 2577833, intitulé « INEOS Polymers SARRALBE » des fonds permettant le financement des travaux prescrits auprès des riverains impactés par le PPRT INEOS Polymers SARRALBE SAS.

Article 2 : Montant et modalités de versement

Le montant total des fonds déconsignés s'élève à **89 896,45 €**

Les paiements s'imputeront sur le capital consigné.

Ces fonds seront versés aux bénéficiaires dans un délai de 10 jours ouvrés par virement bancaire au vu des RIB des bénéficiaires désignés dans le tableau ci-dessous.

Le détail des montants à verser à chaque bénéficiaire est précisé dans le tableau annexe des bénéficiaires et financeurs.

Article 3 : Intérêts de la consignation

Conformément aux dispositions de l'article L 518-23 du code monétaire et financier, les sommes consignées sont rémunérées au taux d'intérêt en vigueur, fixé par arrêté du directeur général de la Caisse des dépôts et consignations.

Les déconsignations s'effectuent uniquement en capital et les intérêts restent sur le compte de consignations jusqu'à complète consommation des fonds.

Article 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 5 :

La Vice-Présidente de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences, Madame Christiane MALLICK, et la Caisse des Dépôts et Consignations sont chargées, chacune en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une publication sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences (<https://www.agglo-sarreguemines.fr>).

Fait à Sarreguemines, le 28 novembre 2023

Le Président
de la Communauté d'Agglomération
Sarreguemines Confluences

Roland ROTH



Arrêté rendu exécutoire compte tenu de :

- La transmission au représentant de l'Etat le : 28/11/23
- La publication ou la notification le : 29/11/2023
- L'affichage le :
- Identifiant de télétransmission : 057-200070746-20230102-50458-AR-1-1

TABLEAU ANNEXE DES BENEFICIAIRES ET FINANCEURS

ADRESSE	N° de Parcelle	BENEFICIAIRE(S)	FINANCEUR	MONTANT
[REDACTED] des [REDACTED], 57 430 SARRALBE	[REDACTED]	[REDACTED] [REDACTED]	INEOS	360,030 €
			CA Sarreguemines Confluences	202,577 €
			Région Grand Est	66,246 €
			Département de la Moselle	31,203 €
			Commune de Sarralbe	60,005 €
			TOTAL à déconsigner	720,06 €
[REDACTED] de [REDACTED], 57 430 SARRALBE	[REDACTED]	[REDACTED] [REDACTED]	INEOS	4 934,511 €
			CA Sarreguemines Confluences	2 776,485 €
			Région Grand Est	907,950 €
			Département de la Moselle	427,658 €
			Commune de Sarralbe	822,419 €
			TOTAL à déconsigner	9 869,02 €
[REDACTED], 57 430 SARRALBE	[REDACTED]	[REDACTED] [REDACTED]	INEOS	3 525,138 €
			CA Sarreguemines Confluences	1 983,478 €
			Région Grand Est	648,625 €
			Département de la Moselle	305,512 €
			Commune de Sarralbe	587,523 €
			TOTAL à déconsigner	7 050,28 €
[REDACTED] 57 430 SARRALBE	[REDACTED]	[REDACTED] [REDACTED]	INEOS	4 855,347 €
			CA Sarreguemines Confluences	2 731,942 €
			Région Grand Est	893,384 €
			Département de la Moselle	420,797€
			Commune de Sarralbe	809,225 €
			TOTAL à déconsigner	9 710,69 €

██████████, 57430 SARRALBE	██████████	████████████████████	INEOS	1 608,831 €
			CA Sarreguemines Confluences	905,236 €
			Région Grand Est	296,025 €
			Département de la Moselle	139,432 €
			Commune de Sarralbe	380,378 €
			TOTAL à déconsigner	5 362,77 €
████████████████████, 57430 SARRALBE	██████████	████████████████████	INEOS	1 933,608 €
			CA Sarreguemines Confluences	1 087,977 €
			Région Grand Est	355,784 €
			Département de la Moselle	167,579 €
			Commune de Sarralbe	322,268 €
			TOTAL à déconsigner	3 867,22 €
████████████████████, 57430 SARRALBE	██████████	████████████████████	INEOS	2 691,822 €
			CA Sarreguemines Confluences	1 514,599 €
			Région Grand Est	495,295 €
			Département de la Moselle	233,291 €
			Commune de Sarralbe	448,637 €
			TOTAL à déconsigner	5 383,64 €
████████████████████, 57430 SARRALBE	██████████	████████████████████	INEOS	3 458,703 €
			CA Sarreguemines Confluences	1 946,097 €
			Région Grand Est	636,401 €
			Département de la Moselle	299,754 €
			Commune de Sarralbe	576,451 €
			TOTAL à déconsigner	6 917,41 €

57430 WILLERWALD			INEOS	5 243,574 €
			CA Sarreguemines Confluences	2 950,384 €
			Région Grand Est	964,818 €
			Département de la Moselle	454,443 €
			Commune de Sarralbe	873,929 €
			TOTAL à déconsigner	10 487,15 €
57430 SARRALBE			INEOS	5 544,000 €
			CA Sarreguemines Confluences	3 119,424 €
			Région Grand Est	1 020,096 €
			Département de la Moselle	480,480 €
			Commune de Sarralbe	924,000 €
			TOTAL à déconsigner	11 088 €
, 57430 SARRALBE			INEOS	4 795,719 €
			CA Sarreguemines Confluences	2 698,391 €
			Région Grand Est	882,412 €
			Département de la Moselle	415,629 €
			Commune de Sarralbe	799,287 €
			TOTAL à déconsigner	9 591,44 €
des 57430 SARRALBE			INEOS	1 644,345 €
			CA Sarreguemines Confluences	925,218 €
			Région Grand Est	302,559 €
			Département de la Moselle	142,510 €
			Commune de Sarralbe	274,058 €
			TOTAL à déconsigner	3 288,69 €

[REDACTED] 57430 SARRALBE	[REDACTED]	[REDACTED]	INEOS	3 280,041 €
			CA Sarreguemines Confluences	1 845,570 €
			Région Grand Est	603,528 €
			Département de la Moselle	284,270 €
			Commune de Sarralbe	546,674 €
			TOTAL à déconsigner	6 560,08 €

SOMME TOTALE A DECONSIGNER	89 896,45 €
-----------------------------------	--------------------



RELEVÉ DE DECISION DU COMITE TECHNIQUE DU 17/11/2023

DEMANDE DE DECONSIGNATION

Le comité technique du programme d'accompagnement pour la réalisation des travaux prescrits par le PPRT INEOS consulté par voie dématérialisée le 17/11/2023 a validé les dossiers suivants en date du 27/11/2023 :

- [REDACTED], 57 430 SARRALBE :
 - **720,06 € à déconsigner**
- [REDACTED], 57 430 SARRALBE :
 - **9 869,02 € à déconsigner**
- [REDACTED], 57 430 SARRALBE :
 - **7 050,28 € à déconsigner**
- [REDACTED], 57 430 SARRALBE :
 - **9 710,69 € à déconsigner**
- [REDACTED], 57430 SARRALBE :
 - **5 362,77 € à déconsigner**
- [REDACTED], 57430 SARRALBE :
 - **3 867,22 € à déconsigner**
- [REDACTED], 57430 SARRALBE :
 - **5 383,64 € à déconsigner**
- [REDACTED], 57430 SARRALBE :
 - **6 917,41 € à déconsigner**
- [REDACTED], 57430 WILLERWALD :
 - **10 487,15 € à déconsigner**
- [REDACTED], 57430 SARRALBE :
 - **11 088 € à déconsigner**
- [REDACTED], 57430 SARRALBE :
 - **9 591,44 € à déconsigner**
- [REDACTED], 57430 SARRALBE :
 - **3 288,69 € à déconsigner**
- [REDACTED], 57430 SARRALBE :
 - **6 560,08 € à déconsigner**

Les sommes ci-dessus peuvent donc être déconsignées à l'attention des bénéficiaires par la Caisse des Dépôts et des Consignations, dans un délai de 10 jours ouvrés à compter de la date de réception de la présente demande (arrêté préfectoral n°2020-DCAT-BEPE-102 en date du 23 juin 2020).

La Vice-Présidente

Christiane MALLICK



C. Mallick